

## Comment devenir bénéficiaire de la Passerelle en Val ès dunes ?

1. Prise de contact avec votre C.C.A.S, ou un service social
2. Evaluation de la situation sur présentation de justificatifs.
3. Présentation de la situation du demandeur lors d'une commission d'attribution qui décide de l'accès et de ses conditions à l'épicerie solidaire.
4. Signature d'un contrat d'engagement et délivrance d'une carte d'accès d'une durée limitée et obligatoire pour se rendre à l'épicerie solidaire.

### Quels sont les jours et les horaires d'ouverture ?

L'équipe vous accueille :

Le mardi de 17h30 à 19h30

Le vendredi de 9h à 11h30

ADRESSE

11, CHEMIN DU BISSONNET

14370 ARGENCES

## Quelques mots clés pour mieux comprendre ce geste solidaire...

**Convivialité et respect :** les achats sont effectués dans un espace réservé à l'accueil des familles concernées, dans le respect de chacun et dans une ambiance très conviviale.

**Autonomie et conseils :** l'utilisateur reçoit librement des informations sur la gestion du budget familial. Les bénéficiaires seront conviés à des ateliers sur la santé, l'alimentation, le budget...

**Bénévolat et partenariat :** L'épicerie solidaire fonctionne grâce à l'implication et à la participation de nombreux bénévoles et partenaires institutionnels.

**Egalité et objectivité :** l'accès à l'épicerie solidaire est soumis à l'évaluation du C.C.A.S ou d'un service social et d'une commission d'attribution. Le montant autorisé est déterminé par le calcul d'un quotient familial en fonction des ressources, des charges et de la composition de la famille.

**Temporaire et renouvelable :** L'accès à l'épicerie solidaire est fixé par la commission pour une durée maximale de 6 mois, temporaire et renouvelable après ré-étude de la situation par le C.C.A.S ou un service social.

**Solidarité et insertion :** le bénéficiaire est acteur de son suivi par l'épicerie solidaire et s'inscrit dans une démarche d'insertion et non d'assistance.

# La Passerelle en Val ès dunes



EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ADRESSE CONTACT

11 CHEMIN DU BISSONNET

14370 ARGENCES

Tel : 02 31 73 56 64

[lapasserellevalesdunes@gmail.com](mailto:lapasserellevalesdunes@gmail.com)

SIRET 810 374 587 00014

## Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire ?

L'épicerie solidaire est l'un des moyens utilisés pour fournir une **aide alimentaire** aux personnes en difficulté, quel que soit leur âge, qu'il s'agisse de familles avec enfants ou de personnes seules.

L'épicerie solidaire permet aux personnes accueillies de bien s'alimenter en proposant un large choix de produits, contre une **participation financière réduite du bénéficiaire**.

Le suivi du bénéficiaire est **personnalisé** et renforcé par un accueil convivial des bénévoles, favorisant les échanges lors des achats ainsi que lors des ateliers proposés afin d'entretenir **le lien social**.



**PARTENAIRE  
DES BANQUES  
ALIMENTAIRES**



## Quels justificatifs dois-je fournir ?

- *Les 3 derniers mois de ressources : salaire, allocations chômage, indemnités journalières de sécurité sociale, prestations CAF...*
- *Le justificatif de la dette ou du projet porté par le bénéficiaire*
- *La pièce d'identité*
- *L'avis d'imposition*
- *L'avis de taxe d'habitation*

## Quels produits peut-on acheter à l'épicerie solidaire ? \*

- Des produits frais, surgelés et en conserve d'alimentation générale.
- Des fruits et des légumes frais de saison
- Des aliments pour bébé
- Des produits d'hygiène pour toute la famille
- Des produits d'entretien courants

Le bénéficiaire compose lui-même son panier avec les produits du jour, librement choisis sur les conseils des bénévoles, dans la limite d'un montant déterminé à l'avance.

Une participation de 10% de la valeur réelle des produits (en fonction de leur origine) est demandée aux bénéficiaires.

*\* sous réserve d'approvisionnement*

**2017**

Des ateliers sur différents thèmes: cuisine, santé, budget seront proposés régulièrement.